Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL085_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL085_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

23- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT

5.3
Monsieur HAMON, rapporteur :

Lamballe Terre & Mer a renouvelé, pour la période 2026-2030, sa Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Dénommée ***Stratégie Familles***, cette convention constitue la feuille de route partagée pour maintenir, développer et adapter les services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire.

La CTG est une démarche stratégique partenariale fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les priorités et de définir un plan d'action cohérent, adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Véritable contrat d'engagement, elle vise à renforcer l'offre de services dans toutes les communes de l'agglomération.

Pour cette nouvelle période, les 38 communes de Lamballe Terre & Mer ont signé la convention, aux côtés de l'agglomération, afin d'affirmer collectivement leur mobilisation en faveur des familles.

La CTG 2026-2030 se structure autour de trois objectifs majeurs :
- Faciliter la conciliation entre vie personnelle et professionnelle
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL085_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

L'évaluation de la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) a révélé des difficultés liées à une compréhension inégale de la démarche par les élus. Pour y remédier, il est essentiel de clarifier les rôles, d'améliorer la coordination et de renforcer le lien entre les services, les élus et les familles. Aussi il apparaît nécessaire de désigner un élu référent CTG qui agira comme un relais de concertation et de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner en qualité de référent CTG auprès de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer :**
  - **Madame Murielle FONTAINE**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.